



« Pont cadre » vues amont et aval (avant/après)



Passage à gué (avant/après)



Renaturation du cours d'eau (avant/après)



Abreuvoir (après)



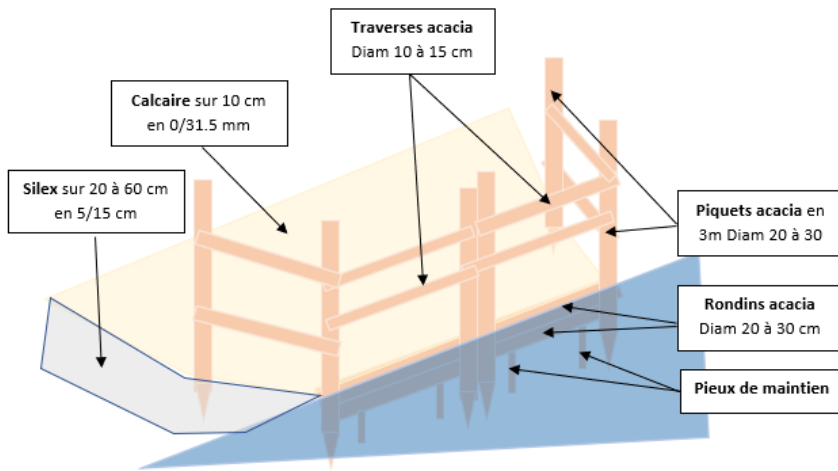
## Descriptif technique des travaux :

### Pour les abreuvoirs :

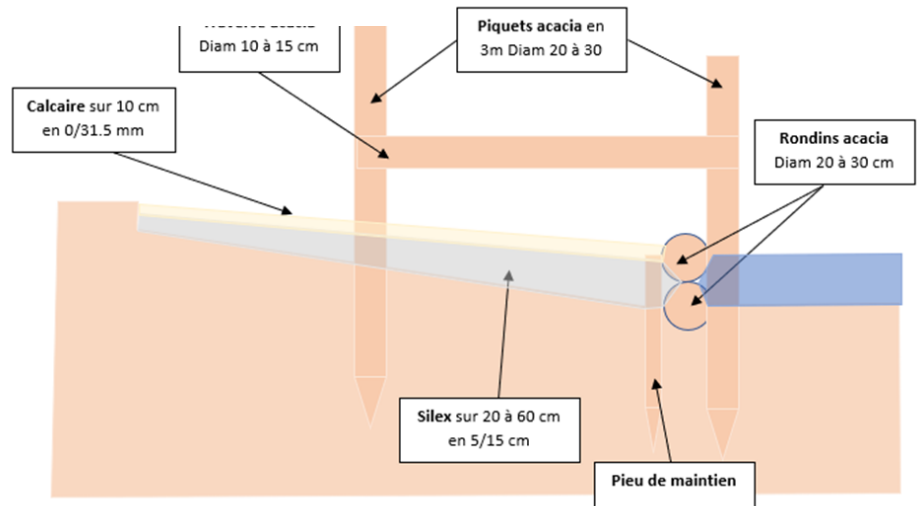
- Terrassement/décaissage jusqu'à la partie « dure » et mise en place d'un batardeau avec de la terre (argile) ;
- Implantation des piquets (enfoncés de 1.5m à minima) ;
- Installation des rondins délimitant la zone d'abreuvement en les bloquant contre les piquets avec des pieux ;
- Etalement et compactage des matériaux : silex puis calcaire (0/31.5) ;
- Réalisation d'entailles dans les piquets (pour un meilleur maintien) et fixation des traverses avec des tiges filetées. (Prévoir 70cm entre la traverse basse et le sol pour la zone d'abreuvement)

# Schémas de principe d'un abreuvoir

## Vue de face



## Vue de côté



### Pour le pont cadre :

- Terrassement et apport de matériaux (calcaire 5/10) pour constituer le lit de pose des modules béton et compactage ;
- Pose des 3 modules béton (taille d'un module : long. 2.4m x Larg. 1m x Haut. 0.80m), enfouis d'un tiers par rapport au lit du cours d'eau et reconstitution du matelas alluvial au fur et à mesure de leur pose.
- Implantation des blocs d'enrochement en amont et aval de l'ouvrage,
- Remise en état du chemin et des abords.

### Pour les passages à gué/abreuvoirs :

- Terrassement et décapage de la zone d'implantation ;
- Implantation des piquets (enfoncés de 1.5m à minima) ;
- Enfouissement d'une gaine électrique entre 2 piquets (continuité dans la clôture électrique) ;
- Etalement et compactage des matériaux : silex puis calcaire (0/31.5) ;
- Fixation des lisses en bois avec vis inox.

### Pour la recharge granulométrique :

- Délimitation des zones à recharger (implantation de petits piquets) ;
- Création de banquettes minérales (silex/terre) de type « emboîtées » de l'amont vers l'aval.

## Descriptif financier et plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT – LE CHATEAUNEUF / ASNOIS			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
<b>Fourniture et pose du pont cadre</b>	<b>10 920.00</b>	<b>Agence de l'Eau Adour Garonne</b>	<b>10 417.00</b>
<b>Fournitures et livraison des matériaux</b>	<b>2 068.81</b>	<b>Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>1 700.00</b>
. Silex (5/15cm) – 220T	440.00	<b>Conseil Départemental de la Vienne</b>	<b>4 561.00</b>
. Lisses bois traitées	793.00	<b>CC Civraisien en Poitou</b>	<b>4 170.81</b>
. Poteaux en acacia	714.00		
. Quincaillerie	121.81		
<b>Travaux de renaturation</b>	<b>6 540.00</b>		
<b>Panneau de communication</b>	<b>330.00</b>		
<b>Dossier réglementaire</b>	<b>990.00</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>20 848.81</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 848.81</b>

### Etat des lieux avant / après :

**Avant** : Présence d'un tuyau PVC, au niveau du chemin, permettant à la fois les écoulements d'une partie du cours d'eau (les autres écoulements passant par infiltration au travers du chemin) et la vidange du plan d'eau situé juste au-dessus.

Aucun franchissement piscicole possible.

Lit mineur surdimensionné (largeur jusqu'à 4m par endroit) dû au piétinement et aux passages des engins agricoles. Divagation libre des bovins dans le cours d'eau avec absence de points d'abreuvement spécifiques et de clôtures.

**Après** : Rétablissement de la petite continuité au niveau du chemin et présence d'un tuyau de vidange spécifique pour le plan d'eau.

Largeur du lit mineur conforme au gabarit originel avec faciès d'écoulement plus dynamiques, plus diversifiés et sinuosité générale plus importante. Mise en défens des berges par des clôtures avec zones d'abreuvements et de franchissements aménagés et spécifiques.

### Informations sur les aspects administratifs

DIG (arrêté préfectoral N° 2023-DDT-SEB-22 du 26 janvier 2023)

Porter à connaissance (arrêté préfectoral N° 2024/DDT/SEB/354)

Conventions signées avec les propriétaires concernés

### Suivi mis en place :

Suivi photographique et vidéo.

### Commentaires :

Ce projet a été réalisé en concertation et échanges avec les propriétaires et la commune d'Asnois.

### Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Jérôme Mémin – 06 76 21 31 99 – [j.memin@civraisienpoitou.fr](mailto:j.memin@civraisienpoitou.fr)

Président de la commission « Eaux, assainissement et rivières » : Philippe BELLIN (13<sup>ème</sup> Vice-Président de la CC du Civraisien en Poitou et Maire de Valence en Poitou)

Délégué communautaire SABAC : Thierry NEEL (Maire d'Asnois)